

TERMES DE REFERENCES

Référence appel d'offre : TD-23/002/BKO-ML

RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE DE GARDIENNAGE

1. CHRONOLOGIE ESTIMEE

N°	Date	Description de l'activité
1	15/05/2023	Publication de l'avis d'appel d'offres
2	02/06/2023	Date limite de retrait des dossiers
3	03/06/2023	Date limite de demande de clarification
4	05/06/2023	Date limite pour soumettre une offre
5	13/06/2023	Ouverture et évaluation des offres Provisoire
6	Juillet 2023	Adjudication de Marché
7	Juillet 2023	Signature du contrat

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Oxfam est une organisation internationale non gouvernementale, membre d'Oxfam International, une confédération internationale de 20 organisations travaillant ensemble dans 98 pays avec des partenaires et d'autres alliés dans le monde.

Oxfam concentre ses activités sur la fourniture d'une réponse globale à la pauvreté, le travail cohésif dans les quatre domaines qui constituent son identité : la coopération au développement, l'action humanitaire, le commerce équitable, la mobilisation sociale, les campagnes et l'éducation à la citoyenneté mondiale.

OXFAM, en tant que personne morale, a un patrimoine composé entre autres de ressources matérielles nécessaires à la mise en œuvre de ses activités. Pour la bonne marche de ses activités, Oxfam doit assurer l'intégrité et la sauvegarde de son patrimoine.

La direction de Oxfam, dans sa recherche permanente d'efficacité dans la protection de son patrimoine, envisage le recrutement d'une structure de gardiennage pour assurer efficacement la sécurité aussi bien de son personnel que de son patrimoine sur ses différents sites notamment à Bamako, Ségou, Mopti et Gao.

2. OBJECTIFS

Ils se résument globalement au recrutement d'une structure de gardiennage agréée et autorisée pour la protection des biens matériels et humains de l'Agence.

Quant aux objectifs spécifiques, le recrutement de la structure de gardiennage vise à :

- Doter chacun des 4 bureaux et résidences de Oxfam des agents de sécurité jour et nuit suivant le nombre d'agent défini par bureau ;
- Mettre à disposition de Oxfam des agents bien formés avec un niveau d'instruction acceptable et de bonne conduite professionnelle et morale (intègres, honnêtes, engagés et motivés) ;
- Mettre à disposition des agents sachant écrire, lire et parler français et au moins une langue locale suivant la localité et l'anglais serait un atout ;
- Mettre à disposition des agents le matériel nécessaire pour leur travail de tous les jours notamment :
 - ✓ Tenue correcte et identifiable ;
 - ✓ Chaussures adaptées ;
 - ✓ Lampes torche ;
 - ✓ Téléphone de poste avec une ligne active et dotée du minimum d'unité ;
 - ✓ Tenues imperméables pour la saison des pluies ;
 - ✓ Tenues de protection contre le froid en saison froide ;
 - ✓ Un sifflet ou alarme de sommation ;
 - ✓ Détecteurs de métaux ;
 - ✓ Un registre de présence par bureau ou site de garde Oxfam ;
 - ✓ Etc.
- Instruire aux agents les tâches ci-dessous et s'assurer qu'ils les comprennent et possèdent les compétences nécessaires pour les mener à bien à savoir :
 - ✓ Ouvrir et refermer la porte principale pour l'accès aux bureaux ou résidences à chaque entrée et sortie ;
 - ✓ Accueil-contrôle de tous les visiteurs ;
 - ✓ Enregistrement des identités dans un registre de visiteurs ;
 - ✓ Diriger tous les visiteurs au secrétariat / administration ou Logistique ;
 - ✓ Enregistrer les heures d'arrivée, les entrées et les sorties du personnel Oxfam dans le registre de présence désigné à cet effet ;
 - ✓ S'assurer que toutes les lumières extérieures de l'enceinte du bureau ou de la résidence fonctionnent correctement ;
 - ✓ S'assurer que toutes les portes du bureau sont bien fermées à clef à la descente et s'assurer que les portes d'accès des résidences sont fermées et sous contrôle ;



- ✓ Faire des rondes la nuit aux fréquences et avec les équipements ou matériels convenues entre le prestataire et les départements sécurité et Logistique de Oxfam ;
 - ✓ Rapporter à la personne de contact à Oxfam suivant le bureau ou la résidence toute anomalie ou tout ce qui sort de l'ordinaire ;
 - ✓ Être courtois et respectueux avec tous les usagers des bureaux Oxfam et des résidences ;
 - ✓ Avoir un registre de main courante pour les passations de services à signer tous les jours
 - ✓ Etc.
- Désigner un chef de poste par bureau ou résidence qui sera le répondant de l'agence sur le site ;
 - Avoir des superviseurs de site reconnus par Oxfam ;
 - Etc.

3. REPARTITION DES BESOINS PAR SITE

REPARTITION DES GARDIENS PAR SITE			
Bureaux / Résidences	Nbre de Gardiens Jour	Nbre de Gardiens Nuit	Total de Gardien / site
Bureau de Bamako Korofina nord Bamako	3	2	5
Résidence Guest - Hippodrome Bamako	1	1	2
Résidence BDM - Hippodrome Bamako	1	2	3
Résidence CD - Kabala Bamako	1	2	3
Bureau de Ségou Angoulême - Ségou	1	2	3
Bureau de Sévaré Million KIN - Prés du CICR	1	2	3
Bureau de GAO Gao SOSSOKOIRA –	1	2	3
TOTAL	9	13	22

Les soumissionnaires potentiels peuvent postuler pour une localité ou pour toutes les localités. A retenir que toutes les soumissions partielles ou totales seront soumises aux mêmes critères et conditions d'évaluation.

4. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

L'offre doit comporter d'une part une proposition technique et une proposition financière.

a) Proposition technique

Elle doit contenir les informations suivantes présentées dans l'ordre chronologique ci-après :

- 1- La présentation de la structure soumissionnaire devant comprendre :
 - i) Une présentation succincte de la structure (ses activités, ses références, son organisation, son personnel, ses implantations géographiques, sa logistique et ses équipements techniques) ;
 - ii) L'expertise acquise à travers la liste des missions ou prestations similaires effectuées (liste des références) ;
 - iii) Les photocopies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution de missions similaires réalisées par le soumissionnaire ;
 - iv) Les preuves des autorisations légales et réglementaires propres à la profession ;
 - v) Les polices d'assurance pour la couverture des risques éventuels.
- 2- Une présentation de l'équipe que la structure envisage de mettre à disposition dans le cadre de l'exécution de ses prestations (taille, niveaux d'études...) assortie des preuves de leurs expériences ou au besoin de leurs formations.
- 3- Les présents termes de référence cachetés et paraphés à chaque page par le responsable de la structure.
- 4- Code de conduite fournisseur de Oxfam et le Question Fournisseur renseignés et signés par le soumissionnaire.

Les pièces administratives à savoir :

- 1) Une copie légalisée du registre de commerce ;
- 2) Une photocopie légalisée de l'autorisation ou l'agrément d'exercer la profession ;
- 3) Copie légalisée de l'attestation du paiement des impôts prouvant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis du fisc à la date de dépôt des offres (quitus fiscal et reçu de déclaration de TVA à jour) ;
- 4) Copie légalisée de l'attestation de l'INPS en cours de validité accompagnée de la copie du dernier reçu de paiement prouvant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de la Caisse à la date de dépôts des offres ;
- 5) Copie légalisée de l'attestation de non-faillite délivrée par le tribunal et datant de moins de trois mois à la date de dépôt des offres ;
- 6) Copie légalisée du relevé d'identité bancaire attestant que le numéro de compte bancaire produit est celui de la structure et non celui d'une personne physique.

L'absence ou la non-validité de l'une des pièces administratives énumérées ci-dessus entraîne le rejet pur et simple de l'offre.

b) Proposition financière

La proposition financière doit comporter le coût global et unitaire des prestations à assurer par agent et par site en HT et TTC.

5- EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres concernera les offres administrativement conformes et acceptées par le comité pour la suite.

Une procédure en deux étapes est adoptée pour l'évaluation des offres. L'évaluation technique doit être menée en premier, suivie de l'évaluation financière. Les soumissions seront classées au moyen d'un système de notation technique/financière combinée, indiqué ci- après :

a- Offre technique

Le comité d'évaluation désigné par Oxfam évaluera les offres au moyen des critères et systèmes de points retenus. Chaque offre recevra une note technique (Nt) sur soixante-dix (70) points. Les offres recevant une note inférieure à cinquante (50) points seront rejetées.

b- Offre financière

Le comité d'évaluation établit que les offres financières sont complètes et dépourvues d'erreurs de calcul. L'offre financière la moins disant et bien détaillée recevra une note financière (Nf) de trente (30) points.

Pour finir, les offres seront classées en fonction de leurs notes techniques (Nt) et financières (Nf) combinées, avec application de pondérations (T= poids donné à la proposition technique ; P= poids donné à la proposition financière, pour aboutir à une note (NG) :

$$NG = (Nt + Nf)$$

NOTA BENE :

- Lorsque plusieurs structures soumissionnent pour un même poste, ce dernier est attribué au concurrent le plus méritant selon le rang qu'il occupe, par rapport à la note globale (NG) obtenue.
- En cas de désistement de la structure de rang n, le concurrent immédiat de rang (n+1), devient adjudicataire dudit poste.
- Le soumissionnaire potentiel fera l'objet de visite de terrain pour s'assurer de sa présence sur le terrain et aussi évaluer sa capacité opérationnelle le cas échéant.

6- PRESENTATION

Le soumissionnaire doit soumettre en langue française, trois (03) exemplaires des offres techniques et financières dont l'original.

Les propositions techniques doivent être placées dans une enveloppe sous plis fermé portant clairement la mention << Propositions techniques>>

Les propositions financières dans une autre enveloppe sous plis fermé portant la mention << Propositions financières>>.

Les deux (02) enveloppes distinctes seront elles-mêmes placées dans une enveloppe fermée portant la mention :

Monsieur le Directeur pays de Oxfam,

AVIS POUR LE RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE DE GARDIENNAGE

<<A n'ouvrir qu'en séance>>

Les enveloppes extérieures ne doivent porter aucun signe distinctif autre que la mention demandée.

7- DEPÔT DES OFFRES

Les offres devront être déposées au bureau de coordination de Oxfam Mali sis à Bamako - Mali - Rue : 124 - Porte : 226 - Korofina Nord - BP 209 Tel Office: +(223) 20210805.

Et aussi dans les bureaux régionaux de SEGOU, MOPTI et GAO.

Dates et heures limite de remise des offres : 05/06/2023 à 16 heures 30 minutes

Dates et heures d'ouvertures des offres : 13/06/2023 à 09 heures 30 minutes au bureau Oxfam à Bamako en présence des soumissionnaires qui désirent y assister ou de leurs représentants dûment mandatés.

8- JUGEMENT DES OFFRES ET ADJUDICATION

Le dépouillement, l'analyse et le jugement des offres seront assurés par une Commission mise en place par Oxfam sur la base des critères d'évaluation en annexe. Le mode d'attribution du marché est celui de l'offre la mieux disant conforme et plus avantageuse pour Oxfam.

Oxfam se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation, soit pour insuffisance de crédits, soit pour des raisons qui lui sont propres et dont il n'a pas à se justifier devant les soumissionnaires.

CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

- 1) Présentation de la structure : 20 points
 - Activité : 2 points, description des activités
 - Référence de la structure : 1 points, liste avec les contacts des personnes de référence
 - Organisation : 2 points,
 - Personnel : 2 points, organigramme de la structure avec les démembrements par localité
 - Implantations géographiques avec preuves et adresse complète des sièges et nom et contacts du représentant désigné : 8 points dont 2 points par localité d'intervention de Oxfam
 - Logistique et équipements techniques : 05 points) bien détaillés
- 2) Expertise acquise : 15 points (3 points par référence prouvée par un contrat en cours)
- 3) Attestations de bonne d'exécution : 15 points (3 points par attestation de bonne fin d'exécution ou de recommandations datant de moins de 03 ans)
- 4) Autorisation légale et réglementaire d'exercer la profession : 10 points
- 5) Police d'assurance : 10 points (10 points pour police d'assurance valide, 05 points pour assurance de N-1 ; 0 point pour absence de police d'assurance)

Dr Ahmed MAIGA
Directeur Pays Oxfam GB - Mali



Annexe E : QUESTIONNAIRE FOURNISSEUR

Il est demandé à TOUS les fournisseurs et sous-traitants de remplir les sections 1 à 6 et la déclaration.

Les fournisseurs se chargeant de la fourniture de produits et services de marque, des véhicules de location et des projets de construction sont également tenus de compléter les sections 7 et 8.

Réservé
à l'usage
d'Oxfam

1 A) Profil de la société			
Nom de l'entreprise			
Nom de l'employé-e d'Oxfam avec lequel vous êtes en contact, le cas échéant. (Nom, département, site)			
Adresse du siège			
Adresse de passage de commande (si différente)			
Adresse de paiement (si différente)			
Numéro de téléphone			
E-mail			
Site Internet			
Numéro d'immatriculation de l'entreprise (Joindre une copie du certificat)			
Année de création			
Veuillez préciser votre position dans la chaîne d'approvisionnement : agent, fabricant, prestataire de service, importateur, négociant			
Veuillez préciser le produit/service qui est fourni à Oxfam			
Vos produits ou services portent-ils la marque d'Oxfam ?			
Chiffre d'affaires de l'entreprise dans la devise d'échange (veuillez joindre les états financiers récents)			
Chiffre d'affaires de la partie de l'entreprise qui serait placée au service d'Oxfam			
Emplacement des autres sites opérationnels (nationaux et internationaux), leurs fonctions et le nombre approximatif d'employés où les produits ou services d'Oxfam pourraient être positionnés			
1 B) Nombre total de travailleurs			
	Hommes (%)	Femmes (%)	Total
Travailleurs en contrat à durée indéterminée			
Travailleurs en contrat à durée déterminée employés directement			
Travailleurs employés indirectement par une agence			
Travailleurs à domicile/Travailleurs extérieurs			
Direction			
Votre entreprise a-t-elle pris l'engagement d'atteindre les normes de travail, d'environnement et d'intégrité commerciale de la politique éthique et environnementale d'Oxfam ?			Oui
			Non

2) Santé et sécurité	
Existe-t-il quelqu'un de désigné au sein de votre entreprise qui est chargé des questions de santé et de sécurité ?	Oui/Non. Donnez des précisions.

3) Systèmes et politiques de gestion	
Observez-vous actuellement les normes suivantes en matière de gestion éthique/environnementale, juridique et technique ou êtes-vous en train de travailler en vue de les atteindre ? (Ajoutez d'autres champs si nécessaire)	ISO9001 - Qualité
	ISO14001 - Environnement
	ISO26000 - Responsabilité sociale
	SA8000 - Normes de travail
	Autres
Veuillez confirmer les politiques que votre entreprise a en place. Veuillez les joindre à la présente :	Qualité
	Santé et sécurité
	Gestion de l'environnement
	Normes de travail
	Égalité des chances
	Formation et perfectionnement
	Autres

4) Normes éthiques (de travail)	
Vous assurez-vous que votre entreprise répond à la législation concernant les travailleurs ? (par ex. les salaires, horaires, santé et sécurité). Veuillez préciser les mesures que vous avez prises à cet égard.	Oui/Non. Veuillez donner des précisions.

5) Normes environnementales	
Faites-vous en sorte de vous assurer que votre entreprise respecte toutes les exigences des dispositions législatives et réglementaires concernant l'environnement ? Veuillez préciser les mesures que vous avez prises à cet égard.	Oui/Non. Veuillez donner des précisions.
Avez-vous en place une politique environnementale ? Veuillez la joindre	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

6) Expérience et sous-traitance			
Veuillez indiquer les coordonnées de trois clients avec lesquels vous avez conclu des contrats de travail au cours des trois dernières années qui sont disposés à vous fournir une référence. Si possible, veuillez joindre leurs lettres de référence.			
	Référence 1	Référence 2	Référence 3
Client/Organisation			
Nom du contact			
N° de téléphone			
Date d'attribution du contrat			
Champ d'application et précisions concernant le contrat			

<p>Veillez donner des précisions sur l'expérience que vous avez à traiter avec des organisations non gouvernementales internationales (ONG internationales) : Si c'est le cas, veuillez donner des précisions sur le champ d'application du contrat et le nom de l'ONG internationale.</p>	
<p>Si vous fournissez des services à Oxfam, procédez-vous à la sous-traitance/à l'externalisation de ces services ? Si oui, veuillez indiquer le nom et les coordonnées des sous-traitants et le type de service fourni.</p>	

Veillez remplir les Sections 7 et 8 si vous fournissez des produits ou services de marque, des véhicules de location ou des projets de construction

7) Salaires et horaires		
Quel est le salaire minimum national (par heure) ?		
Quel est le salaire horaire le plus bas qui est pratiqué dans votre entreprise ?		
Quelles sont les retenues prélevées sur les salaires des travailleurs (par ex. retraite, impôts) ?		
Si oui, à combien s'élèvent les charges et que couvrent-elles ?		
Quel est le nombre normal d'heures de travail hebdomadaires pour les employés ?		
Les travailleurs disposent-ils d'au moins un jour de congé sur sept ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Quelle est la moyenne des heures supplémentaires travaillées chaque mois ?		
Quel est l'âge minimum des travailleurs que votre entreprise emploie ?		
Expliquez les mesures que vous prenez pour veiller à ne pas embaucher de travailleurs qui ont moins que l'âge minimal requis.		
Des évaluations des risques portés à la santé et à la sécurité ont-elles été réalisées au cours de l'année passée ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
8) Échanges entre les travailleurs et la direction		
Comment vous assurez-vous que les employés sont conscients de leurs droits ?	Contrats écrits	<input type="checkbox"/>
	Panneaux d'avis au personnel	<input type="checkbox"/>
	Intranet	<input type="checkbox"/>
	Manuel des employés	<input type="checkbox"/>
	Autres	<input type="checkbox"/>
Quelles sont les formes de représentation utilisées ?	Syndicat	<input type="checkbox"/>
	Actionnariat salarié	<input type="checkbox"/>

	Comité élu de santé et de sécurité	
	Coopérative de travailleurs	
	Comité d'entreprise	
	Organisation professionnelle	
	Autres	
Existe-t-il des travailleurs qui sont syndicalisés ?		Oui Non
Si oui, veuillez indiquer le nom du ou des syndicats concernés.		

Déclaration (à remplir par le responsable autorisé en chef. Veuillez insérer sa signature électronique ou taper son nom) : Je confirme que tous les renseignements fournis sont exacts. Pour le compte et au nom du fournisseur :

Nom :	Fonction :
Date :	Signature :

Réservé à l'usage d'Oxfam - Risque évalué par

N.B. : Oxfam a eu l'occasion de diriger des campagnes dans des secteurs spécifiques afin de souligner le tort qu'ils peuvent causer aux communautés pauvres. Si votre entreprise, ou votre société mère ou une filiale, est impliquée de quelque manière que ce soit dans la production ou la vente d'armes, de produits pharmaceutiques, de préparations pour nourrissons ou de pesticides, ou dans le secteur financier, veuillez en aviser votre contact d'Oxfam.

Nom :	Fonction :
Date :	Risques :

CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

A PROPOS DU CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

Oxfam est un groupe d'organisations travaillant ensemble à l'échelle internationale pour trouver des solutions durables à la pauvreté et à l'injustice. Nous voulons un monde où les gens sont valorisés et traités de manière égale, jouissent de leurs droits en tant que citoyens à part entière et peuvent influencer les décisions affectant leur vie.

Afin de véhiculer cette vision et d'assumer la responsabilité que nous portons envers nos bénéficiaires, donateurs et partenaires, Oxfam s'engage à l'intégrité dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement. Cela signifie que nous respectons les exigences légales applicables, nous gérons nos opérations conformément à un ensemble strict de normes éthiques et nous appliquons les principes d'intégrité dans les relations avec nos fournisseurs. Nous promouvons activement ces principes et normes et attendons de tous les fournisseurs d'Oxfam qu'ils démontrent leur engagement à leur égard.

Le Code de conduite des fournisseurs définit des « normes » - il s'agit de principes et de normes spécifiques dans les domaines des droits de l'homme et du travail, de l'impact environnemental et des mesures anti-corruption. Tout en reconnaissant que les lois et les cultures locales diffèrent considérablement d'un pays à l'autre, Oxfam est une organisation internationale non gouvernementale (OING), ce pourquoi, le Code de conduite Fournisseur repose sur les normes internationales et normes des Nations Unis, y compris le [Pacte mondial des Nations Unis](#), la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) et le code de base l'Initiative de commerce éthique ([Ethical Trading Initiative Base Code](#)) et les [Six principes fondamentaux du IASC relatifs aux abus et à l'exploitation sexuelle](#).

RELATIONS COMMERCIALES

Oxfam attend de tous ses fournisseurs qu'ils adhèrent à ce code de conduite. Les fournisseurs sont priés de lire, d'approuver et de reconnaître que ce Code de conduite fournisseur fournit les normes minimales attendues d'Oxfam par ses fournisseurs, et que ces normes sont appliquées aux fournisseurs et à leurs employés, à leurs filiales et à leurs sous-traitants. Le Code de conduite fournisseur devrait être communiqué clairement à toutes les personnes affiliées / entités dans la langue locale de la manière qui soit comprise par tous.

Les attentes d'Oxfam et des fournisseurs sont définies comme suit :



ATTENTES DES FOURNISSEUR ENVERS OXFAM

- ✓ S'assurer que nos activités d'approvisionnement sont conformes aux normes et à toutes les exigences légales applicables
- ✓ Agir de manière impartiale et objective dans toutes nos activités d'achat et tenir des registres écrits, le cas échéant, pour démontrer que nos actions ont été justes et irréprochables
- ✓ Maintenir un niveau d'intégrité irréprochable dans toutes leurs relations commerciales
- ✓ Ne pas résilier les accords d'achat sans tenir dûment compte de toutes les circonstances matérielles et sans employer la communication appropriée
- ✓ S'engager à les soutenir et à travailler avec eux pour atteindre la conformité aux normes/Standards ?
- ✓ S'engager à travailler pour améliorer les politiques et les pratiques d'Oxfam afin de leur permettre de se conformer aux normes/Standards



ATTENTES D'OXFAM ENVERS SES FOURNISSEURS

- ✓ S'assurer que nos activités d'approvisionnement sont conformes aux normes et à toutes les exigences légales applicables
- ✓ Agir de manière impartiale et objective dans toutes nos activités d'achat et tenir des registres écrits, le cas échéant, pour démontrer que nos actions ont été justes et irréprochables
- ✓ Maintenir un niveau d'intégrité irréprochable dans toutes leurs relations commerciales
- ✓ Ne pas résilier les accords commerciaux sans tenir dûment compte de toutes les circonstances matérielles et sans employer la communication appropriée
- ✓ S'engager à les soutenir et à travailler avec eux pour atteindre la conformité aux normes/Standards
- ✓ Engagement à travailler pour améliorer les politiques et les pratiques d'Oxfam afin de leur permettre de se conformer aux normes/Standards ?

Qualification de ces attentes: Lorsque la vitesse de déploiement est essentielle pour sauver des vies, Oxfam achète des biens et services nécessaires à la source disponible la plus appropriée.

LES NORMES



DROIT DE L'HOMME ET DU TRAVAIL

Oxfam attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les droits humains proclamés au niveau international et veillent à ne pas être complices des droits humains. Ils doivent appliquer la législation nationale du travail pour se conformer aux conditions de travail officielles.



LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET NÉGOCIATION COLLECTIVE :

a) Tous travailleurs, sans distinction, ont le droit d'adhérer à des syndicats ou de former l'organisation syndicale de leur choix et de négocier collectivement, b) L'employeur adopte une attitude ouverte envers les activités légitimes des syndicats, c) Les travailleurs représentants ne subissent pas de discrimination et ont la possibilité d'exercer leurs fonctions de représentation sur le lieu de travail, d) Lorsque le droit à la liberté syndicale et la négociation collective sont restreints par la loi, l'employeur s'engage à faciliter et à ne pas entraver le développement de moyens parallèles et indépendants pour la libre association et la négociation collective.



EMPLOI LIBREMENT CHOISI :

a) Il n'y a pas de travail forcé, dissimulé, lié au trafic. b) Aucun travailleur ne se voit offrir un emploi au moyen de prétentions matériellement fausses ou frauduleuses, ou de représentations concernant son emploi. c) Les travailleurs ont le droit d'entrer volontairement et de partir librement sans contraintes dans les termes de leur contrat. d) Aucun travailleur ne voit ses documents d'identité ou d'immigration détruits, cachés, confisqués ou rendus inaccessible d'une autre manière.



SALAIRE DÉCENT :

a) Les salaires et avantages sociaux payés pour une semaine de travail standard respectent, au minimum, les normes juridiques nationales ou les normes de l'industrie, la plus élevée des deux. Les salaires devraient toujours être suffisamment élevés pour répondre aux besoins de base et de fournir un revenu discrétionnaire. b) Tous les travailleurs doivent recevoir des informations écrites et compréhensibles sur leurs conditions d'emploi, y compris la rémunération. c) Aucune retenue obligatoire ou déduction de salaire non prévue par la loi ne peut être réalisée. Aucune déduction à titre de mesure disciplinaire ne doit être autorisée.



LES HEURES DE TRAVAIL

ne sont pas excessives et sont conformes aux lois nationales et aux normes de référence de l'industrie, selon ce qui offre une meilleure protection.



EMPLOI RÉGULIER :

Tous possible travaux effectués doivent être sur la base d'une relation de travail établie sur des lois et pratiques nationales.



PAS DE TRAVAIL DES ENFANTS :

a) Il n'y aura pas de nouveau recrutement de travail des enfants. b) Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans ne seront pas employés la nuit ou dans des conditions dangereuses. c) Les entreprises développeront ou participeront et contribueront aux politiques et programmes, qui prévoient la transition de tout enfant travaillant pour lui permettre / l'assister à retourner dans l'éducation de qualité jusqu'à ce qu'il ne soit plus un enfant. d) Ces politiques et procédures doivent être conformes aux dispositions des Normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).



UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR ET HYGIÉNIQUE :

doit être fourni, en tenant compte des connaissances actuelles de l'industrie et de tout danger spécifique. Des mesures adéquates doivent être prises pour prévenir les accidents et les atteintes à la santé, associés ou survenant au cours du travail, en minimisant, dans la mesure du possible, les causes des dangers inhérents à l'environnement de travail. Le logement, s'il est fourni, doit être propre, sûr et répondre aux besoins fondamentaux des travailleurs.



PAIEMENT ÉQUITABLE :

a) Aucun travailleur ne devrait payer pour un emploi - les frais de recrutement doivent être supportés non pas par le travailleur, mais par l'employeur b) Les salaires doivent être payés directement au travailleur c) Les travailleurs ne devraient pas être tenus en servitude pour dettes ou forcé de travailler pour un employeur pour rembourser une dette contractée ou héritée.



AUCUNE DISCRIMINATION ,

à l'embauche, la rémunération, l'accès à la formation, la promotion, la cessation ou la retraite fondée sur la race, la caste, l'origine nationale, la religion, l'âge, le handicap, le sexe, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle, l'appartenance syndicale ou leur affiliation politique.



AUCUNE AGRESSION OU TRAITEMENT INHUMAIN

N'EST AUTORISÉ : les sévices physiques ou disciplinaires, la menace de sévices physiques, le harcèlement sexuel ou autre et les violences verbales ou autres formes d'intimidation sont interdits.

Tous les détails sur les normes énumérées ci-dessus peuvent être trouvés ici:

[HTTPS://WWW.ETHICALTRADE.ORG/ETI-BASE-CODE](https://www.ethicaltrade.org/eti-base-code)



IMPACTE ENVIRONNEMENTAL

Oxfam s'engage à réduire sa dépendance à l'égard des ressources rares / limitées et à minimiser l'impact environnemental de ses opérations, y compris de sa chaîne d'approvisionnement. Le Fournisseur doit respecter les lois et réglementations environnementales et chercher à réduire l'impact de ses activités et produits.



ÉMISSIONS CARBONES Monitorer et chercher activement à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à ses activités, qui contribuent aux changements climatiques.



DÉCHETS, MATÉRIAUX ET EMBALLAGES : a) minimiser les déchets mis en décharge, b) maximiser le recyclage, c) éviter les emballages inutiles, d) promouvoir des options durables.



L'ÉNERGIE ET L'EAU : a) être efficace pour réduire la consommation d'énergie, b) développer une compréhension de son incidence sur l'utilisation de l'eau et de développer des processus de gestion le cas échéant



SAFEGUARDING

Oxfam suit les six principes fondamentaux de l'IASC relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels et attend de ses fournisseurs qu'ils les respectent. Oxfam s'engage à une tolérance zéro du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter que cela ne se produise, et nous y répondons et le signalons avec rigueur à chaque fois dans les cas suivants:



EXPLOITATION SEXUEL : Tout abus réel ou tenté d'une position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le profit monétaire, social ou politique de l'exploitation sexuelle d'autrui.



HARCELEMENT SEXUEL : Le harcèlement sexuel est toute avancée sexuelle indésirable, demande de faveur sexuelle, conduite ou geste verbal ou physique de nature sexuelle, ou tout autre comportement de nature sexuelle qui pourrait raisonnablement être attendu ou être perçu comme causant une offense ou une humiliation à autrui, lorsque une conduite gêne le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Le harcèlement sexuel peut se produire sur le lieu de travail ou en relation avec le travail.



ABUS SEXUEL : Intrusion physique réelle ou menacée de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.



CONDUITE INAPPROPRIÉE/ TRAITEMENT DUR OU INHUMAIN : La violence ou la discipline physique, la menace de violence physique, le harcèlement sexuel ou autre et la violence verbale ou d'autres formes d'intimidation sont interdites (intimidation, langage inapproprié, etc.)



MALTRAITANCE ENFANTINE : La maltraitance des enfants implique la violation des droits de l'enfant et comprend toutes les formes de violence à l'encontre des enfants: abus physique, émotionnel et sexuel, négligence, violence familiale, exploitation sexuelle, enlèvement et traite, y compris à des fins sexuelles, implication d'un enfant dans l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et le travail des enfants. Pour Oxfam, un enfant est toute personne de moins de dix-huit (18) ans au sens de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Tous les détails sur les six principes fondamentaux de l'IASC relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels mentionnés ci-dessus sont disponibles ici: [SIX PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'IASC](#)



ANTI-CORRUPTION

Oxfam ne tolère pas la corruption et s'engage à avoir un système robuste, des procédures et des pratiques qui vise à réduire le risque d'occurrences. Les fournisseurs sont tenus d'avoir en place des mesures de contrôle efficaces pour réduire les opportunités de fraude et de corruption.



CORRUPTION : L'offre, le don, la promesse ou l'acceptation de toute incitation financière d'une personne à une autre afin d'influencer une décision ou d'obtenir une sorte d'avantage indu est interdit. Les fournisseurs sont censés s'abstenir de toute forme de corruption, à la fois en donnant ou en recevant.



NÉPOTISME : Le népotisme est tout type de favoritisme accordé aux associés indépendamment du mérite. Les fournisseurs doivent s'abstenir de s'engager dans le népotisme dans tous les domaines de leurs activités, y compris le recrutement ou la promotion du personnel et l'attribution ou la soumission de contrats.



FRAUDE ET VOL : Les fournisseurs mettront en place des garanties proportionnées pour empêcher les possibilités d'activités frauduleuses de la part de leurs employés. Ces garanties pourraient inclure la séparation des tâches ou la réalisation de certaines activités (telles que le comptage d'argent) sous double contrôle. Les fournisseurs sont censés signaler tout acte frauduleux ou corrompu suspecté ou confirmé impliquant des fonds Oxfam.



TERRORISME ET CRIMINALITÉ FINANCIÈRE : les fournisseurs ne fourniront pas sciemment ou imprudemment des fonds, des biens économiques ou un soutien matériel à toute entité ou individu désigné comme «terroriste» par la communauté internationale ou les gouvernements nationaux affiliés, et prendront toutes les mesures raisonnables pour sauvegarder et protéger ses actifs d'utilisation illicite et de se conformer aux lois du gouvernement national. Les fournisseurs ne s'engageront pas sciemment dans le blanchiment d'argent et prendront des mesures raisonnables pour empêcher toute implication dans des activités de blanchiment d'argent



CONFLIT D'INTÉRÊTS : Les fournisseurs devraient divulguer toute situation qui peut apparaître comme un conflit d'intérêts et divulguer si tout employé Oxfam ou professionnel sous contrat peuvent avoir un intérêt quelconque dans l'entreprise du fournisseur ou tout autre type d'intérêt économique partagé, affinité politique ou nationale, liens familiaux ou affectifs ou tout autre intérêt partagé avec une autre parti ou personne avec le fournisseur.



CONCURRENCE LOYALE : les fournisseurs mèneront leurs affaires conformément à une concurrence loyale et conformément à toutes les lois anti-trust / lois de concurrence applicables.

ACTIVITÉS NON-ETHIQUE

Oxfam ne conclura pas sciemment de contrat ou de partenariat avec des fournisseurs qui participent aux activités décrites ci-dessous :

OPTI : Activités commerciales impliquées dans toute activité illégale, ou opérant dans tout territoire illégalement occupé, y compris les colonies dans les territoires palestiniens occupés (base de données des entreprises de l'ONU [ici](#)) »



ÉVASION FISCALE : Nos fournisseurs doivent adopter une approche de tolérance zéro face à l'évasion fiscale criminelle partout où ils opèrent, et aux pratiques visant à faciliter sciemment l'évasion fiscale de tiers.



FABRICATION D'ARMES, VENTE OU EXPORTATION, ou de services stratégiques aux gouvernements qui violent systématiquement les droits de l'homme, ou en cas de conflit armé interne ou des tensions importantes, ou lorsque la vente d'armes peut compromettre la paix régionale et la sécurité.



LES INDUSTRIES EXTRACTIVES y compris un lobbying actif pour discréditer les politiques publiques de lutte contre le changement climatique ou faire pression pour l'expansion continue de l'utilisation des combustibles fossiles.



VENTES DE PESTICIDES en dehors des directives de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour la vente au détail de pesticides.



LA VENTE DE LAIT POUR BÉBÉ en dehors du Code de conduite de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).



DIVERTISSEMENT POUR ADULTES, y compris la production, la publication ou la diffusion.



PRODUCTION ET VENTE DE TABAC



EXPLOITATIONS FORESTIÈRES ILLÉGALES ou impliquant ou étant en connivence ou achetant du bois provenant de telles opérations.

CONTRÔLE & CONFORMITÉ



SUIVI

AUDIT PRÉALABLE:

En tant qu'organisation caritative, Oxfam doit veiller à protéger ses actifs et ses fonds. L'une des mesures prises par Oxfam pour se conformer à cette obligation légale consiste à mener un audit préalable adéquat et proportionné sur les fournisseurs avant de conclure un contrat. Cela comprend la vérification de l'enregistrement légal et de la solvabilité financière, mais peut également inclure d'autres contrôles

Remarque importante: Oxfam effectue un contrôle de vérification régulier de tous les fournisseurs par rapport aux listes de sanctions internationales.

AUDIT:

Toutes les exigences de vérification sont détaillées dans les conditions d'activité.

PROTECTION DES DONNÉES:

Oxfam est légalement tenu de veiller à ce que toutes les données personnelles détenues par l'organisation concernant toute personne ou entité soient sécurisées et conformes aux normes internationales de protection des données.



CONFORMITÉ

Oxfam attend de sa propre organisation et de ses fournisseurs qu'ils se conforment aux normes énoncées dans le présent code de conduite fournisseurs. Les deux parties doivent être ouvertes et transparentes et signaler tout cas de non-conformité.

Oxfam reconnaît que la mise en place de bonnes pratiques éthiques est un processus continu et les fournisseurs peuvent ne pas être en mesure de respecter immédiatement toutes les normes énoncées dans le Code de conduite fournisseurs. Oxfam encourage les fournisseurs à améliorer continuellement leurs conditions de travail et s'efforcera de soutenir les fournisseurs, si nécessaire, en mettant en place des systèmes pour gérer les normes et fixer des objectifs pratiques.

En cas de non-conformité, Oxfam se réserve le droit d'exiger des mesures correctives. Oxfam adopte une approche de **tolérance zéro à l'inaction** avec ses fournisseurs. Oxfam mettra fin à un contrat lorsque le comportement des fournisseurs viole manifestement les normes, et il n'y a pas de volonté de répondre à toutes les instances spécifiques qui surviennent ou de remédier aux faiblesses sous-jacentes des systèmes qui ont conduit à l'incident, dans un délai raisonnable

Remarque importante: si une vérification dans les listes de sanctions internationales aboutit à une correspondance positive d'un fournisseur, Oxfam se réserve le droit de résilier tout accord avec ce fournisseur et / ou d'exclure ce fournisseur de tout processus d'appel d'offres. Oxfam peut prendre des mesures supplémentaires si jugées nécessaires selon les circonstances.



SIGNALER & ALERTER

La ligne d'assistance Ethique d'Oxfam est disponible pour les fournisseurs, leurs employés ainsi que pour les employés d'Oxfam, afin de garantir qu'Oxfam continue à fonctionner selon les normes et les principes éthiques les meilleurs possibles. Vous pouvez l'utiliser pour signaler tout problème de fraude, de gaspillage et d'abus à Oxfam ou commis par Oxfam, en envoyant un mail.

OXFAM GB : CANAL DE DÉNONCIATION: SpeakUp@xfam.org.uk

LIGNES D'ASSISTANCE CONFIDENTIELLES : [Oxfam Misconduct Reporting Webform](#)

SIGNATURE DE L' ACCORD

NOUS CONFIRMONS:

- ✓ Notre compréhension et notre respect des exigences énoncées dans le présent Code de conduite fournisseurs d'Oxfam - et notre adhésion aux bonnes pratiques éthiques en ce qui concerne toutes nos relations avec Oxfam.
- ✓ Nous comprenons que l'on puisse nous demander d'accepter des enquêtes supplémentaires, des visites sur site ou un audit d'Oxfam / donneur complet afin de fournir les niveaux d'assurance requis avec les normes prescrites.

REPRÉSENTANT DU FOURNISSEUR

Nom de l'entreprise:

Nom:..... Position:.....

Date:.....

Signature & cachet: